

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente.

Votants : 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique
AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 125-2022

Objet : Désignation de représentants au SIOCA

Rapporteur : Christian GRIJOL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;
Vu les statuts de Douarnenez communauté ;
Vu l'adhésion de Douarnenez communauté au SIOCA ;

En 2021, l'ensemble des EPCI membres du SIOCA a souhaité revoir les orientations et missions de la structure et établir une feuille de route jusqu'en 2026.

Entre janvier et juin 2022, un Comité de Pilotage, composé d'élus et de techniciens, a mené une réflexion participative afin de proposer, pour le SIOCA, un cadre de travail cohérent au regard d'objectifs partagés.

Dès lors, suite à la réorganisation de la gouvernance du SIOCA qui offre la possibilité de remplacer les élus communautaires siégeant au comité syndical, dans les commissions ou groupes de travail du SIOCA, la présidente du SIOCA, Mme Florence CROM a saisi Douarnenez communauté par courrier du 24 octobre dernier.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 5 décembre 2022,
Il est par conséquent proposé de réinterroger l'engagement des actuels élus communautaires au sein du SIOCA et de procéder éventuellement à des changements de délégués communautaires au SIOCA.

Madame Jocelyne POITEVIN a notifié qu'elle ne souhaitait plus siéger au SIOCA.
Monsieur SAVINA Henri se porte candidat.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, Monsieur Henri SAVINA est élu (Pour : 20, blancs : 6) pour siéger au SIOCA.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022.

Le 2^{ème} vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente,
Christian GRIJOL

